



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 45086

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les menaces qui pèsent sur l'avenir du service des urgences de l'hôpital d'Embrun (Hautes-Alpes). Ce service, et son comportement exemplaire en situation de crise, avait été mis en relief lors de la tragédie de la crête du Lauzet, au-dessus de la station des Orres, où onze personnes dont neuf enfants avaient trouvé la mort tandis que neuf blessés et treize autres personnes, dans un état psychologique grave après cette avalanche, avaient été pris en charge par les urgences de l'hôpital d'Embrun. Le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, s'était rendu en personne sur les lieux pour faire part de sa reconnaissance pour la qualité de l'aide et des soins qui avaient été apportés aux victimes. Or, un projet actuel relatif à cet établissement consiste, selon sa connaissance, d'une part à fédérer les urgences dans le département des Hautes-Alpes (hôpitaux de Gap, Embrun et Briançon), et d'autre part à limiter les urgences de l'hôpital d'Embrun à l'existence d'un SMUR estival. Si le premier point n'est pas contesté dans la mesure où il peut permettre de mieux gérer, notamment, le personnel affecté aux urgences, c'est la conception réduite des urgences qui est rejetée par le conseil d'administration, l'ensemble des élus mais aussi le collectif intercantonal de citoyens qui s'est créé. Il pense que cette démarche est en totale contradiction avec les prises de position rassurantes du Gouvernement sur les hôpitaux de proximité et méconnaît aussi la spécificité du département des Hautes-Alpes. En effet, lorsque le SMUR de Briançon est mobilisé entre Briançon et le col du Lautaret et celui de Gap dans son agglomération, il y a plus de 150 kilomètres non couverts par un service des urgences et certaines zones sont à une heure de temps de parcours d'un service structuré. En hiver (routes enneigées) et en pointe touristique (l'été comme les week-ends d'hiver), ce temps de parcours peut être multiplié par trois. Il dénonce cette logique de refus de prise en compte de la spécificité montagne, de sa pluri-saisonnalité, et de tout aménagement du territoire en terme de santé. Aussi, il lui demande soit de maintenir ce service des urgences, soit de créer un SMUR permanent à Embrun qui reconnaîtrait à la fois le rôle central de ce pôle géographique, permettrait une intégration intelligente dans la fédération départementale des urgences, et serait un outil d'aménagement du territoire alpin sur le plan de la santé publique. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45086

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5992